**Invitation à présenter une demande**

**Contexte**

L’Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé sexuelle comme étant *« un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social par rapport à la sexualité; ce n’est pas simplement l’absence de maladie, de dysfonctionnement ou d’infirmité.* *La santé sexuelle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des rapports sexuels, ainsi que la possibilité d’avoir des expériences sexuelles agréables et sûres, sans coercition, discrimination ni violence.* *Pour que toutes les personnes aient une bonne santé sexuelle et la conservent, il faut respecter, protéger et mettre en œuvre leurs droits sexuels »* (OMS, 2017). Selon ce cadre, la promotion de la santé sexuelle implique le renforcement des connaissances et de la capacité d’avoir des relations saines exemptes de violence.

La violence dans les fréquentations chez les jeunes englobe les comportements nuisibles et violents, qu’ils soient de nature émotionnelle, psychologique, physique et/ou sexualisée. Malgré la difficulté d’en déterminer l’étendue avec précision, il est admis que la violence dans les fréquentations chez les jeunes existe au Canada. Selon les données d’un sondage en ligne mené par l’Association canadienne de santé publique (*n* = 1 202), le tiers (33 %) des répondants de 16 à 19 ans ont déclaré avoir déjà vécu de la violence émotionnelle, physique ou sexuelle dans une relation amoureuse et/ou sexuelle (ACSP, 2019).

Dans une étude menée récemment par l’Association canadienne de santé publique, des jeunes (de 12 à 19 ans) participant à des groupes thématiques ont déclaré que l’accès à l’éducation générale à la santé sexuelle les aide à prendre des décisions éclairées au sujet de leurs relations et à en réduire les issues potentiellement négatives (Laverty, Noble, Pucci et MacLean, 2021). Les jeunes de l’étude ont aussi déclaré vouloir en savoir davantage sur les aspects sociaux et émotionnels du sexe et des relations. Dans l’ensemble, les participants des groupes thématiques ont dit vouloir avoir accès à plus d’occasions d’apprentissage et de formation continue; ils ont fait montre de curiosité et exprimé le souhait de recevoir des informations équilibrées sur la santé sexuelle et les relations.

**Vue d’ensemble du projet**

Dans le cadre d’un projet national financé par l’Agence de la santé publique du Canada, l’Association canadienne de santé publique (ACSP) et le Centre for Sexuality (C4S) ont adapté le programme général d’éducation aux relations et à la santé sexuelle (ÉRSS) du C4S et sont en train d’en évaluer l’impact comme outil d’intervention contre la violence dans les fréquentations chez les jeunes. Le projet vise à aider les jeunes à acquérir et à exercer les habiletés nécessaires pour prendre de bonnes décisions en matière de sexualité et de relations.

**Dans le cadre de ce projet, l’ACSP et le C4S collaborent avec des organismes de différentes régions du Canada pour appuyer la prestation et l’évaluation du programme d’ÉRSS dans les milieux scolaires et/ou associatifs de leurs communautés respectives.** Nous collaborons actuellement avec six organismes du Canada et nous cherchons quatre ou cinq autres collaborateurs pour offrir et évaluer le programme d’ÉRSS durant l’année scolaire 2022-2023.

**Le programme d’éducation aux relations et à la santé sexuelles (ÉRSS) du Centre for Sexuality (C4S)**

Le programme d’ÉRSS porte sur trois aspects fondamentaux interdépendants : 1. la promotion et l’enseignement de la santé sexuelle et reproductive; 2 l’éducation aux relations saines et respectueuses; et 3. la prévention de la violence et la promotion des aptitudes liées au consentement. En participant au programme d’ÉRSS, les jeunes auront la possibilité d’acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre des décisions saines et éclairées au sujet de leur santé sexuelle et reproductive, et d’avoir des relations saines. Le programme d’ÉRSS favorise la prise de décisions éclairées et responsables en faisant augmenter et en facilitant l’acquisition de connaissances, la réflexion personnelle et la motivation et en renforçant les habiletés en communications personnelles et interpersonnelles pour soutenir l’identité et le pouvoir des jeunes; il favorise les comportements en phase avec les repères et les choix personnels; et il améliore les capacités nécessaires pour répondre aux besoins de développement actuels et futurs liés à la santé du corps, des relations et de la sexualité.

Le programme d’ÉRSS peut être offert en ligne ou en présentiel à des jeunes en milieu scolaire et/ou associatif.

Le programme d’ÉRSS en milieu scolaire s’adresse aux jeunes de la 7e à la 12e année inscrits à l’école. Il comporte quatre volets distincts, les trois premiers s’adressant aux élèves de 7e, 8e et 9e années, et le dernier aux élèves de 10e année et plus; chaque volet présente un contenu différent, adapté au stade de développement des élèves et à leur niveau de vocabulaire. Chacun utilise une démarche étayée, c’est-à-dire que les apprentissages reposent sur le contenu des années précédentes. Les programmes d’ÉRSS en milieu scolaire sont offerts en au moins quatre séances de 60 minutes chacune (en séances d’au moins 90 minutes pour les programmes finaux destinés aux élèves de 10e année et plus).

Le programme d’ÉRSS en milieu associatif s’adresse aux jeunes de 29 ans et moins qui participent à des programmes de proximité. Il peut être offert dans divers milieux, comme des programmes en accès libre, des établissements de traitement, des écoles spécialisées ou des hôpitaux. Comme le programme en milieu scolaire, il comporte quatre volets distincts adaptés aux jeunes d’âges et de niveaux de connaissances et d’expérience différents. Le programme d’ÉRSS en milieu associatif comprend quatre à six heures de contenu et est offert en deux à cinq séances.

**Principes directeurs de l’ÉRSS**

1. Fondée sur les droits et l’égalité des sexes
2. Créative et curieuse
3. Valorisante et transformatrice
4. Éclairée par des jeunes
5. Holistique
6. Rassembleuse
7. Préventive et protective

**Possibilité de collaboration**

Nous cherchons actuellement à collaborer avec quatre ou cinq organismes. **Avec l’aide de l’ACSP et du C4S, les proposants choisis seront chargés d’offrir au moins deux programmes d’ÉRSS durant l’année scolaire 2022-2023 (notons que chaque programme dure au moins 4 à 6 heures et qu’il s’étale sur plusieurs séances) à des jeunes en milieu scolaire et/ou associatif de leur région respective.** En outre, les collaborateurs choisis se joindront à notre communauté de pratique, composée des autres organismes qui offrent aussi le programme d’ÉRSS; qui participent à la formation sur la santé sexuelle, les relations saines et l’animation du programme; et qui appuient l’évaluation du programme d’ÉRSS comme stratégie de prévention de la violence dans les fréquentations en administrant des sondages aux jeunes et en répondant à des sondages à l’intention des animateurs.

Une aide financière sera offerte aux proposants choisis pour couvrir les dépenses associées à la participation au projet (jusqu’à 5 000 $ durant l’année scolaire 2022-2023).

**Admissibilité des proposants**

L’invitation à présenter une demande s’adresse aux organismes de tout le Canada qui seraient intéressés à offrir le programme d’ÉRSS dans leurs communautés respectives. Sont admissibles les organisations sans but lucratif, les organismes et institutions soutenus par les gouvernements provinciaux et territoriaux (p. ex. offices régionaux de la santé, bureaux de santé publique) et d’autres organismes de proximité. Nous choisirons de deux à quatre proposants pour collaborer avec nous durant l’année scolaire 2022-2023.

Nous acceptons les demandes en anglais et en français. La formation offerte aux organismes collaborateurs ne sera donnée qu’en anglais, mais ces organismes auront accès aux documents du programme d’ÉRSS et aux documents d’évaluation en anglais ou en français.

**Critères de collaboration**

1. Les proposants choisis seront tenus de participer à une formation de plusieurs jours, avec les autres organismes collaborateurs, avant d’offrir le programme d’ÉRSS; les séances de formation auront lieu le mardi 13, le mardi 20 et le mardi 27 septembre. Ces séances de 2 à 3 heures se tiendront sur Zoom entre 11 h et 14 h, HNE. Le principal volet de formation sera donné sur Zoom du mardi 18 au jeudi 20 octobre entre 11 h et 17 h, HNE. Veuillez vous assurer que vos animateurs et animatrices sont disponibles à ces dates.
2. **Nous demandons que les organismes choisis aient la volonté et la capacité de rester fidèles au curriculum d’ÉRSS.** Ceux qui offrent déjà des programmes d’éducation générale à la santé sexuelle ou de prévention de la violence dans les fréquentations sont libres de présenter une demande, mais la collaboration que nous offrons porte spécifiquement sur la prestation et l’évaluation du programme d’ÉRSS. Les organismes choisis doivent pouvoir rester fidèles au curriculum, ou peuvent travailler avec l’ACSP et le C4S à l’adapter au contexte local (p. ex. en y apportant des modifications culturelles ou régionales).
3. Les proposants choisis doivent s’engager à offrir deux programmes d’ÉRSS au moins une fois (notons que chaque programme représente au moins 4 à 6 heures d’animation) durant l’année scolaire 2022-2023 à des jeunes en milieu scolaire et/ou associatif.
4. Les animateurs et animatrices choisis du programme d’ÉRSS doivent manifester la volonté et la capacité de participer à des activités de recherche d’intervention (entretiens, questionnaires avant et après la prestation) et à des démarches de mobilisation des connaissances (mise en commun des leçons apprises avec d’autres organismes).

**Critères à respecter dans les demandes**

1. Les proposants doivent avoir démontré un engagement en faveur : des démarches sensibles aux traumatismes et à la violence, de l’équité en santé, des droits sexuels et reproductifs, de la sécurisation culturelle, des processus décisionnels fondés sur des données scientifiques et de la réduction des méfaits.
2. Les proposants doivent avoir une capacité démontrée de mobiliser des jeunes tout au long du projet; nous sommes donc à la recherche de proposants qui ont démontré leur compréhension des pratiques prometteuses de mobilisation des jeunes.
3. Nous demandons une ou deux lettres d’appui à cette demande provenant des milieux (scolaire et/ou associatif) où vous avez l’intention d’offrir le programme. Par exemple, si vous avez l’intention d’offrir le programme en milieu scolaire, nous aurons besoin d’une lettre d’appui de la directrice/du directeur ou du surintendant/de la surintendante de l’école. Si vous avez l’intention de l’offrir en milieu associatif, nous aurons besoin d’une lettre d’appui de l’organisme partenaire proposé. Si, dans le cadre de votre demande, vous avez l’intention d’offrir le programme d’ÉRSS en milieu scolaire et associatif à la fois, nous vous prions de nous envoyer une lettre d’appui de vos deux partenaires proposés. Vous trouverez à l’annexe A un modèle de lettre d’appui que vous pouvez envoyer aux partenaires envisagés.

Veuillez noter que nous voulons que le programme soit offert à divers endroits du Canada; le lieu géographique pourrait donc être un facteur si nous recevons plusieurs demandes de la même province/du même territoire ou de la même ville.

**Indicateurs de résultats**

Au fil du projet, nous évaluerons :

* La prévalence de la violence dans les fréquentations chez les jeunes
* L’augmentation de la capacité de prévenir la violence dans les fréquentations
* Les retours d’information des élèves ayant participé au programme
* Les retours d’information des animateurs et animatrices ayant donné le programme

**Avantages pour les organismes collaborateurs**

C’est une occasion unique pour les organismes collaborateurs d’obtenir de la formation et du soutien pour offrir avec succès le programme d’ÉRSS tout en participant à un processus d’apprentissage et d’évaluation qui renforcera leurs capacités en général. Les coûts financiers de la participation au processus seront subventionnés par l’ACSP. Voici quelques-uns des principaux avantages possibles pour les organismes faisant partie de notre communauté de pratique :

* Être parmi les premiers sites de diffusion à grande échelle d’un programme d’ÉRSS fondé sur les résultats
* Accroître leur capacité d’obtenir et de conserver l’aide financière de bailleurs de fonds locaux, municipaux et provinciaux qui connaissent l’ACSP, le C4S et leur impact avéré
* Participer à un processus de formation qui prépare les participants à devenir des animateurs/animatrices et perfectionner leurs connaissances et leurs compétences en mobilisation des jeunes dans le domaine de la santé et de l’éducation à la sexualité et aux relations
* Participer à la formation et à l’évaluation, et recevoir du soutien à cet égard, pendant que le programme d’ÉRSS sera offert
* Participer et contribuer à une étude en cours novatrice qui viendra éclairer la pratique et l’apprentissage dans le domaine de la sexualité et des relations saines chez les jeunes
* Recevoir de l’appui pour préparer d’autres demandes de financement lorsque le programme aura été offert avec succès dans le cadre de notre collaboration
* Bénéficier d’une aide pouvant aller jusqu’à 5 000 $ pour l’année scolaire. Ces fonds peuvent couvrir, par exemple, le matériel de mise en œuvre, le temps consacré par le personnel à suivre la formation et à offrir ou évaluer le programme d’ÉRSS, les documents à l’appui, les frais de déplacement, etc.

**Processus de demande**

Il y a quatre éléments à inclure dans votre demande :

 1. Votre formulaire de demande rempli

 2. La (les) lettre(s) d’appui de l’école ou du programme de proximité bénéficiaire

 3. Une copie du CV de la personne qui offrira le programme d’ÉRSS

 4. Un lien vers une vidéo téléversée dans YouTube (environ trois minutes) montrant l’animateur ou l’animatrice en train de parler d’une chose qui lui tient à cœur (peu importe le sujet)

Les formulaires de demande seront étudiés au fur et à mesure jusqu’au 20 juillet 2022. Les demandes peuvent être soumises en envoyant par courriel le formulaire rempli à l’adresse youthRSE@cpha.ca. Remarque : les pièces jointes ne doivent pas faire plus de 10 Mo. Les proposants seront contactés et interviewés sur une base continue.

Les demandes reçues après le 20 juillet ne seront pas étudiées.

**Formulaire de demande**

**Renseignements sur le proposant**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’organisme | Nom de l’organisme |
| Site Web de l’organisme | Site Web de l’organisme |
| Personne-ressource pour ce projet | Prénom Nom de famille |
| Adresse courriel et numéro de téléphone de la personne-ressource | Adresse courrielNuméro de téléphone |
| Emplacement | Ville (Province) |

**Renseignements sur les partenaires**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom (école et/ou organisme associatif partenaire) | Nom de l’école/du partenaire associatif |
| Adresse | Adresse de voirieVille (Province) Code postal |
| Personne-ressource pour ce projet | Prénom Nom de famille |
| Adresse courriel et numéro de téléphone de la personne-ressource | Adresse courrielNuméro de téléphone |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom (école et/ou organisme associatif partenaire) | Nom de l’école/du partenaire associatif, s'il y a lieu  |
| Adresse | Adresse de voirieVille (Province) Code postal |
| Personne-ressource pour ce projet | Prénom Nom de famille |
| Adresse courriel et numéro de téléphone de la personne-ressource | Adresse courrielNuméro de téléphone |

**Critères à respecter dans les demandes**

1. Nous avons besoin d’une ou deux lettres d’appui à cette demande; elles peuvent venir de l’organisme associatif où vous offrirez le programme d’ÉRSS, et/ou du directeur/de la directrice ou du surintendant/de la surintendante de l’école où vous offrirez le programme. Veuillez utiliser le modèle de lettre fourni (annexe A).

* (Lettres d’appui jointes à votre demande.)

2a. Les proposants doivent être engagés en faveur des droits sexuels et reproductifs (p. ex. inclusion des personnes LGBTQ2S+, promotion de la santé et du bien-être sexuels, développement positif des jeunes, décisions éclairées en matière sexuelle, contrôle de sa sexualité, etc.)

|  |
| --- |
| Décrire comment le mandat et les actions de votre organisme cadrent avec les valeurs susmentionnées : |
| Cliquer ici pour écrire votre texte |

2b. Les compétences et les approches que nous cherchons chez nos partenaires de prestation du programme ont trait notamment : aux démarches sensibles aux traumatismes et à la violence, à l’équité en santé, à la sécurisation culturelle, aux processus décisionnels fondés sur des données scientifiques et à la réduction des méfaits.

|  |
| --- |
| S’il y a lieu, veuillez décrire lesquelles de ces approches s’inscrivent dans le mandat de votre organisme (veuillez préciser) : |
| Cliquer ici pour écrire votre texte |

3. Comme mentionné, le projet et la collaboration portent sur la mise en œuvre et l’évaluation du programme d’ÉRSS du Centre for Sexuality.

|  |
| --- |
| Décrire en quoi ce programme d’éducation aux relations et à la santé sexuelles en particulier concorde avec la mission de votre organisme : |
| Cliquer ici pour écrire votre texte |

1. Votre organisme a-t-il de l’expérience en animation de programmes liés…

... à la santé sexuelle des jeunes?
Oui[ ]  Non[ ]

... aux relations saines chez les jeunes?
Oui [ ]  Non[ ]

|  |
| --- |
| 1. Veuillez décrire en termes généraux la capacité de votre organisme de s’engager dans ce programme :
 |
| Cliquer ici pour écrire votre texte |

1. Si des fonds supplémentaires deviennent disponibles, seriez-vous intéressés à continuer d’offrir ce programme?

|  |
| --- |
| 1. Veuillez décrire l’engagement de votre organisme en faveur du rapport de la Commission de vérité et réconciliation pour les peuples autochtones :
 |
|  Cliquer ici pour écrire votre texte  |

Oui [ ]  Non[ ]

|  |
| --- |
| 1. Croyez-vous que des adaptations au contexte local seront nécessaires, et consentiriez-vous à travailler avec l’ACSP et le C4S pour adapter l’ÉRSS au besoin?
 |
|  Cliquer ici pour écrire votre texte  |

1. Si votre organisme est sélectionné comme partenaire de ce projet, s’engagera-t-il à :

|  |
| --- |
| Participer à une séance de formation de plusieurs jours et à d’autres initiatives de formation/d’échange de connaissances pertinentes durant la collaboration au projet?Oui[ ]  Non[ ]  |
| Rester fidèle au programme d’ÉRSS existant et à travailler avec l’ACSP/le C4S s’il faut l’adapter en fonction des besoins régionaux ou culturels?Oui[ ]  Non[ ]  |
| Offrir au moins deux programmes d’ÉRSS (notons que chaque programme comprend au moins quatre séances de 60 à 90 minutes) à des jeunes en milieu scolaire et/ou associatif?Oui[ ]  Non[ ]  |
| Participer aux activités de recherche d’intervention et d’évaluation du programme (p. ex. entretiens, questionnaires d’évaluation)?  |
| Oui[ ]  Non[ ]  |
| Participer aux démarches de mobilisation des connaissances (p. ex. mise en commun des leçons apprises avec d’autres organismes)? |
| Oui[ ]  Non [ ]  |

|  |
| --- |
| 1. Avez-vous d’autres commentaires ou informations à partager?
 |
| Cliquer ici pour écrire votre texte |

Veuillez joindre le CV de la personne qui animerait le programme d’ÉRSS et un lien vers sa vidéo YouTube, ainsi que la (les) lettre(s) d’appui à la prestation du programme.

Merci de votre demande! Nous vous contacterons bientôt!